

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AU SEIN DES RÉGIES DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, DE RADIO D4B, DE L'ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE, DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST ET DU COLLÈGE RABELAIS

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AU SEIN DES RÉGIES DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, DE RADIO D4B, DE L'ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE, DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST ET DU COLLÈGE RABELAIS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 23 septembre 2019 créant une régie (service des eaux du Vivier) à autonomie financière en charge du service public de l'eau approuvant ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 juin 2022 créant une régie à autonomie financière assainissement collectif et non collectif, et approuvant ses statuts ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 2 avril 2026 ;

Vu la délibération n°C10-05-2026 du Conseil d'Agglomération en date du 4 mai 2026 désignant les représentants au sein des régies du service des eaux du Vivier et de l'assainissement collectif et non collectif ;

Vu la délibération n°C12-05-2026 du Conseil d'Agglomération en date du 4 mai 2026 désignant les représentants au sein des associations ;

Vu la délibération n°C15-05-2026 du Conseil d'Agglomération en date du 4 mai 2026 désignant les représentants au sein des collèges et de lycées ;

Considérant qu'il convient de compléter les désignations des régies ci-dessous :

Régies	Titulaires
Service des eaux du Vivier	2 représentants 1 personne qualifiée de la société civile
Assainissement collectif et non collectif	1 représentant

Considérant qu'il convient de modifier la désignation du représentant titulaire de la CAN, remplacement de Madame Elisabeth MAILLARD, au sein du collège Rabelais à Niort ;

Suite au renouvellement général des conseillers communautaires, il convient également de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, trois associations ci-dessous :

Associations	Titulaires
Radio D4B	1 représentant
Ecole de la 2 ^{ème} chance	1 représentant
Université catholique de l'ouest	1 représentant

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein des régies et des associations ainsi que pour le Collège Rabelais conformément aux tableaux ci-dessous :

Conseils d'exploitation des régies	Titulaires
Service des eaux du Vivier	Emmanuel EXPOSITO Lucy MOREAU François-Marie PELLERIN (personnalité qualifiée)
Assainissement collectif et non collectif	Rose-Marie NIETO

Associations	Titulaires
Radio D4B	Séverine VACHON
Ecole de la 2 ^{ème} chance	Romain DUPEYROU
Université catholique de l'ouest	François GUYON

Collège	Titulaire
Rabelais (Niort)	Christophe RUAULT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».